

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT TSA-INTÉGRATION

<p>A qui s'adresse la mesure d'accompagnement TSA-intégration ?</p>	<p>Aux enseignant-e-s d'un élève avec TSA diagnostiqué.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>La mesure d'accompagnement TSA-Intégration intervient sur les stratégies pédagogique-éducatives afin de favoriser l'intégration et/ou le maintien scolaire de l'élève. L'action de l'accompagnateur-trice de projets TSA a pour objectif prioritaire d'offrir un appui individualisé à l'enseignant-e. L'accompagnateur-trice de projets TSA agit en complémentarité des structures d'accueil et du réseau d'encadrement existant.</p>
<p>Types d'intervention</p>	<p><i>Informations</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de besoin, et en accord avec les parents, une présentation à la classe de la problématique des TSA peut être organisée. La forme et les modalités de cette présentation sont discutées avec les enseignant-e-s et les parents. <p><i>Conseil</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnateur-trice de projets TSA élabore, avec l'enseignant-e, des propositions d'intervention et d'adaptation des pratiques pédagogiques. Des pistes et des outils peuvent également être proposés pour aider l'enfant et son réseau familial à mieux gérer les comportements et les émotions.
<p>Procédure</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La mesure s'adresse exclusivement aux élèves diagnostiqué-e-s. L'enseignante, par l'intermédiaire de sa direction et en accord avec les parents, adresse une demande à la Section pédagogie spécialisée du Service de l'enseignement à l'aide du formulaire officiel. • Le Service de l'enseignement par la Section pédagogie spécialisée évalue la demande et, le cas échéant, mandate la structure d'accompagnement TSA.
<p>Processus</p>	<p>Le processus est déterminé en collaboration avec le-la conseiller-ère pédagogique de l'enseignement spécialisé et l'accompagnateur-trice de projets TSA.</p>